



## Conseil communautaire du 28 novembre 2023

### Liste des délibérations

#### **AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Emmanuel RAT

#### **2023-213 CONSEIL COMMUNAUTAIRE – POSTE DE 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Le conseil communautaire procède ensuite à l'élection à bulletin secret, au scrutin uninominal.

Sont nommés assesseurs : Blandine LECHAUVE et Jérémy NOËL

Est nommé secrétaire : Hervé JACQUIER.

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Nombre de suffrages obtenus :	
Denis GERVAIS :	37
Jacky HECQUET :	1

Denis GERVAIS est proclamé Quatrième Vice-président et est immédiatement installé.

#### **2023-214 PROTECTION FONCTIONNELLE DES ELUS**

Le Président ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 38 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. MUSLIN), accorde sa protection fonctionnelle au Président de la communauté de communes dans le cadre de l'affaire faisant suite au courrier de M. POULAIN du 18 octobre 2023 et à ses propos tenus devant la Conférence des Maires du même jour.

#### **ASSAINISSEMENT, VOIRIE, GEMAPI**

Rapporteur : Michel LECHAUVE

#### **2023-215 ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONVENTION AVEC LE DELEGATAIRE ET LE CONCESSIONNAIRE D'EAU POTABLE POUR LA FACTURATION DES COMMUNES DE PIERREFITTE-ES-BOIS ET CERNOY-EN-BERRY**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la convention et autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer.

## **AMENAGEMENT, MOBILITE, ENVIRONNEMENT, URBANISME**

Rapporteur : Hervé JACQUIER

### **2023-216 OPAH-RU – ATTRIBUTION DU MARCHE DE SUIVI-ANIMATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue le marché de suivi-animation suite à la commission d'appel d'offres du 25 octobre 2023 à la société LOIRE FUTURE pour un montant de 129 900 € HT sur 5 ans,
- Approuve la signature de la convention avec l'Anah et le Département du Loiret, contenant les objectifs chiffrés tels qu'indiqués dans la présente délibération,
- Autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer cette convention,
- Autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à déposer une demande de subvention auprès de l'Anah pour le suivi-animation.

## **FINANCES - ECONOMIE**

Rapporteur : Emmanuel RAT

### **2023-217 BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE – DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative telle que présentée.

### **2023-218 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative telle que présentée.

### **2023-219 BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les décisions modificatives telles que présentées.

### **2023-220 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONCESSION – DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les décisions modificatives telles que présentées.

### **2023-221 BUDGET ANNEXE ZAE DE LA CHAMPAGE – COMPTE DE GESTION**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le compte de gestion.

### **2023-222 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE – COMPTE DE GESTION**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le compte de gestion.

## **TOURISME COMMUNICATION**

Rapporteur : Valérie VICHERAT

### **2023-223 CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE LOIRE ET CANAUX**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la désignation de ces deux personnes qui siégeront désormais au conseil d'exploitation de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux.

## **ENFANCE JEUNESSE CULTURE**

Rapporteur : Nathalie DONY

### **2023-224 CHARTRE TERRITORIALE GLOBALE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la Charte Territoriale Globale et autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer.

### **2023-225 AUTORISATION DE PAIEMENT – ANCIEN RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le paiement du reliquat de facturation de 20 564,97 € au groupe VYV.